

08 mar 2011 -14:30

Conseil des Ministres de 7 mars 2011

De ministerraad vergaderde op vrijdag 3 maart 2011 in de Wetstraat 16 onder het voorzitterschap van eerste minister Yves Leterme

De ministerraad vergaderde op vrijdag 3 maart 2011 in de Wetstraat 16 onder het voorzitterschap van eerste minister Yves Leterme

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

08 mar 2011 -12:07

Appartient à Conseil des Ministres de 7 mars 2011

Régie des bâtiments

Vente de bâtiments de douanes

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à vendre de gré à gré quatre bâtiments de douanes à la Région flamande, à Mol, Fourons, Menin et Boorseem.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 mar 2011 -14:31

Appartient à Conseil des Ministres de 7 mars 2011

Conciliateurs sociaux dans le secteur public

Sur proposition de Mmes Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, et Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant la sélection des titulaires de la fonction de conciliateur social dans le secteur public.

L'importance du dialogue social est en effet tant présente dans le secteur public que dans le secteur privé et, afin de faciliter ce dialogue, la fonction de conciliateur social est essentielle. Cependant jusqu'à présent cette fonction n'existait que pour le secteur privé et rien n'était prévu dans le secteur public.

Le 19 avril 2010, un protocole d'accord relatif aux engagements réciproques des autorités et des syndicats du secteur public concernant le renforcement du dialogue social et la gestion des conflits dans le secteur public a été conclu au sein du Comité commun à l'ensemble des services publics. Ce protocole pallie ce manque car il prévoit, entre autres, la création d'une cellule de conciliateurs sociaux spécialistes du secteur public.

Même si la fonction de conciliateur social a des points communs dans le secteur public et dans le secteur privé, il existe des différences importantes tant en ce qui concerne les missions que les compétences nécessaires. Dans le secteur public par exemple, le conciliateur ne doit pas présider de commissions paritaires et la maîtrise de la réglementation concernant le statut du personnel du secteur public est indispensable pour un conciliateur social dans le secteur public, tandis qu'elle n'est pas utile dans le secteur privé. Certaines compétences requises sont par contre évidemment communes aux deux secteurs, comme la gestion du stress ainsi que la capacité de négocier et de concilier.

Le projet d'arrêté royal détermine les modalités d'exécution du protocole et attribue la responsabilité de la cellule des conciliateurs sociaux du secteur public à la Direction générale des Relations collectives de travail du SPF Emploi. Il permet d'organiser une nouvelle procédure de sélection et détaille les missions confiées aux conciliateurs sociaux du secteur public, qui sont les suivantes :

- la prévention des conflits sociaux et le suivi du déclenchement, du déroulement et de la conclusion de tels conflits ;
- l'exercice de toute mission de conciliation sociale ;
- le soutien aux différents organes de négociation et de concertation créés en application de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;
- l'établissement de tout rapport et étude d'initiative ou sur demande du Comité commun à l'ensemble des services publics de nature à soutenir les travaux de celui-ci ;

le suivi de l'évolution des directives européennes qui ont un impact sur le service public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

08 mar 2011 -17:29

Appartient à Conseil des Ministres de 7 mars 2011

Diplomatie préventive

Financement d'initiatives et d'interventions en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement, sur le budget du SPF Affaires étrangères, des initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive :

I. Promotion des droits de l'enfant - Création et développement d'un environnement protecteur des droits des enfants défavorisés au Mali - BICE (Bureau international catholique de l'enfance) - Mali

L'objectif de ce projet tend à améliorer le statut et les perspectives d'avenir des enfants victimes d'abus, de violence, d'exclusion et d'exploitation sexuelle grâce aux changements durables acquis au niveau de la protection, la promotion et la défense de leurs droits fondamentaux.

II. Non prolifération des petites armes - Supporting civil society in francophone Africa on armed violence reduction - Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) & International Action Network on Small Arms (IANSA) - Afrique subsaharienne francophone

Dans le contexte de la promotion d'un traité international contre le trafic des armes, la lutte contre le trafic illégal et la distribution non-contrôlée des petits armes constitue une partie essentielle de la politique étrangère belge.

Ce projet vise à y contribuer par le renforcement et le soutien de la société civile de l'Afrique subsaharienne francophone sur le plan de la lutte contre la distribution non contrôlée des petites armes et armes légères. Le but final étant la sensibilisation de la population et le lobbying auprès des gouvernements.

III. Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - Appui aux élections présidentielles au Bénin - European Parliamentarians with Africa (AWEPA)

Il s'agit d'une mission organisée par l'AWEPA qui consiste en :

- une mission préparatoire composée d'un parlementaire belge et d'un membre du staff d'AWEPA ;
- une mission d'observation du premier tour des élections présidentielles composée de 12 parlementaires européens et de 8 parlementaires d'Afrique centrale qui collaboreront avec 3 députés et 3 sénateurs belges ;
- une mission d'observation du second tour des élections présidentielles composée de 6 parlementaires européens et d'un Député et d'un sénateur belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 mar 2011 -18:10

Appartient à Conseil des Ministres de 7 mars 2011

Mobilité

Assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant l'assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes.

Cet avant-projet transpose en droit belge la directive européenne 2009/20/CE (*), qui impose une assurance couvrant certaines créances maritimes aux navires de mer d'une jauge brute égale ou supérieure à 300, qui battent pavillon d'une Etat membre de l'UE ou qui entrent dans un port relevant de leur juridiction. Le montant de l'assurance ne doit pas excéder le montant de la limitation de la responsabilité du propriétaire du navire.

L'avant-projet inclut également un certain nombre de dispositions relatives à l'exécution et à l'application de la directive. Les agents chargés du contrôle de la navigation de la DG Transport maritime du SPF Mobilité et Transports sont désignés, avec la Police fédérale, pour rechercher les infractions aux prescriptions de la directive et notamment inspecter les documents d'assurance des navires.

L'avant-projet est transmis aux Régions et, pour avis, au Conseil d'Etat.

(*) du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

08 mar 2011 -18:38

Appartient à Conseil des Ministres de 7 mars 2011

SPF Justice

Centrale registers van testamenten en huwelijksovereenkomsten

A l'initiative du ministre de la Justice Stefaan De Clerck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle la modernisation du Registre central des testaments et des contrats de mariage.

A partir de 2011, les contrats de mariage seront ajoutés au nouveau registre des testaments. Ce registre reprend les contrats de mariage et les contrats de mariage modifiés avec indication du régime. L'objectif est de publier de manière centralisée les données de tous les contrats de mariage. Pour les contrats de mariage qui comportent également une disposition en cas de décès, le double enregistrement n'est plus nécessaire.

Le registre est conservé par la Fédération royale du Notariat belge. Le projet remplace également les dispositions de l'arrêté royal du 28 octobre 1977, qui règlent le registre central obsolète. Le notariat belge a en effet créé une version moderne des registres, qui est plus facile à consulter.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

09 mar 2011 -15:20

Appartient à [Conseil des Ministres de 7 mars 2011](#)

Budget 2011

Avant-projet de loi ouvrant des crédits provisoires

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui ouvre des crédits provisoires pour les mois d'avril, mai et juin 2011.

La proposition du ministre du Budget Guy Vanhengel et du secrétaire d'Etat au Budget Melchior Wathelet vise à assurer la continuité des services publics pendant cette période. Les douzièmes provisoires sont calculés sur la base du dernier budget approuvé, en l'occurrence le budget ajusté de 2010, et sont alloués par programme. Les dépenses non autorisées par le Parlement sont exclues.

L'avant-projet contient un certain nombre de dispositions légales générales indispensables qui sont habituellement reprises dans le budget général des dépenses. Trois douzièmes sont ouverts plus un quatrième douzième supplémentaire pour permettre la liquidation du pécule de vacances et pour couvrir l'inflation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

15 mar 2011 -16:39

Appartient à Conseil des Ministres de 7 mars 2011

EUMETSAT

Participation de la Belgique au programme obligatoire Meteosat Third Generation (MTG) d'EUMETSAT

Su proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a donné son accord de principe sur la participation de la Belgique au programme obligatoire Meteosat Third Generation (MTG) d'EUMETSAT.

[spring naar link 1](#)

EUMETSAT est une organisation intergouvernementale fondée en 1986 avec pour tâche la planification, le financement, l'exploitation opérationnelle et la continuité des systèmes satellites météorologiques européens.

La principale motivation pour la Belgique de participer au programme MTG est que les données des actuels satellites de seconde génération et des futurs satellites de troisième génération constituent la base de toutes les prévisions météorologiques opérationnelles quotidiennes en Europe, en Afrique et dans notre pays en particulier. Bénéficiaire de prévisions météorologiques fiables est très important en termes de sécurité et de vie socio-économique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe